

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

DIRECTION DE LA SECURITE CIVILE

**BREVET NATIONAL
DE SÉCURITÉ ET DE SAUVETAGE AQUATIQUE**

Le ministre d'État, ministre de l'Intérieur et de l'Aménagement du Territoire,

Vu le procès-verbal du jury d'examen en date du 11 Juin 1996 déclarant que

M BERTO Yohann né(e) le 1er Janvier 1978, a subi avec succès les épreuves exigées des candidats au **Brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique**,

délivre à M BERTO Yohann le présent diplôme.

Fait à Dijon, le 11 Juin 1996

N° 96210025



Pour le ministre d'État,
ministre de l'Intérieur
et de l'Aménagement du Territoire,
LE PREFET
Pour le Prefet
et par délégation
le Directeur du SIRACEDPC

B. FLEURANT

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Egalité Fraternité